



**ASSOCIATION LONGPONT
ENVIRONNEMENT**



 **ASSOCIATION POUR
L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE
DES HABITANTS DE GUIPERREUX**



Monsieur Jean-Jacques SCHERCHEN
Maire de Longpont-sur-Orge
Mairie - Place des Combattants
91310 LONGPONT-SUR-ORGE

Longpont-sur-Orge, le 6 novembre 2004

Objet : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Monsieur le Maire,

Vous présentez actuellement à la population de Longpont-sur-Orge une proposition de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) pour notre commune. Il s'agit d'un document d'une importance fondamentale puisque son objectif est d'exposer l'expression politique de la volonté municipale d'aménagement et d'urbanisme pour les années à venir. Il importe donc qu'une concertation suffisante en temps et en qualité puisse s'établir. Nous vous remercions de l'avoir engagée par le document que vous avez fait distribuer et par les premières réunions de concertation que vous venez d'organiser ; nous souhaitons qu'elle se poursuive de manière aussi étroite dans les semaines ou mois à venir pour aboutir à un Projet définitif qui recueille une grande adhésion.

Toutefois, nous attirons votre attention sur les problèmes de distribution qui ont privé de nombreux longipontains de l'information sur votre projet et sur les réunions que vous avez organisées.

Nous avons commencé à travailler avec nos adhérents au sein de chacune de nos associations sur le projet que vous nous avez proposé. Nous tenons à vous informer dès à présent que **nous ne comprenons pas le calendrier de cette opération, qu'il nous manque des documents pour pouvoir nous prononcer en toute connaissance de cause sur le projet, que nous approuvons une partie des intentions affichées mais que nombre des propositions faites ne nous paraissent pas cohérentes avec ces intentions, et que nous souhaitons la mise à l'étude d'un scénario alternatif.**

1. Nous ne comprenons pas le calendrier de cette opération

Vous débutez cette opération au moment précis où l'intercommunalité débute et où le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) est mis en révision avec un calendrier déterminé. La logique voudrait donc que la réflexion politique sur la volonté d'aménagement de notre commune se déroule dans le cadre l'intercommunalité et alimente les apports que celle-ci pourra faire pour la préparation du nouveau SDRIF.

2. Il nous manque des documents pour pouvoir nous prononcer en toute connaissance de cause

Nous avons apprécié la clarté du numéro spécial du magazine municipal d'informations entièrement consacré à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ainsi que les précisions qui ont pu être apportées lors des réunions que vous avez organisées.

Cependant, comme nous l'avons indiqué lors de ces réunions :

- l'absence de présentation des aménagements projetés par les autres communes en périphérie de Longpont-sur-Orge empêche toute vision des cohérences ou incohérences de votre projet avec son environnement. Ceci est d'autant plus gênant qu'il n'a pas été fait état d'une quelconque coordination intercommunale préalable, que certaines de vos propositions se situent sur une commune voisine (barreau de liaison, parties de zones paysagères), que d'autres peuvent avoir plus ou moins d'intérêt selon les aménagements prévus immédiatement au-delà de notre territoire (ex. zone d'activité nouvelle le long de la Francilienne, « coulée verte » vers le nord, continuité des voies de circulation douce), et enfin que certaines compatibilités doivent être assurées aux interfaces pour le bien-être des habitants de Longpont (coupures vertes par exemple).

Nous demandons donc à disposer d'un plan permettant de visualiser les projets d'aménagement des communes voisines autour du territoire de Longpont-sur-Orge.

Nous souhaitons également que vous précisiez votre volonté politique à l'égard du vaste espace laissé en blanc au nord du parc de Villebouzin en limite de la commune de Ballainvilliers.

- Vous proposez un Transport en Commun en Site Propre sur la RN 20. Nous manquons d'informations sur son inscription dans un plan régional de transport et sur son intégration dans le site, en particulier sur ses répercussions sur les voies de circulation actuelles, sur les habitations situées en bordure et sur la circulation de transit.

Nous souhaitons donc recevoir des informations complémentaires sur ces sujets.

- Nous avons été étonnés de ne pas recevoir simultanément au projet de PADD le document relatif à la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) « dont l'étude conjointe et parallèle devra former lors de la rédaction du PADD un tout complètement cohérent » d'après votre propre document de présentation. Vous avez indiqué lors des réunions de concertation que le résultat de l'étude de cette ZPPAUP nous serait communiqué avant la fin de l'actuelle phase de concertation et que celle-ci serait prolongée de ce fait si nécessaire. Nous vous en remercions et attendons donc ce dossier.

3. Nous approuvons une partie des intentions affichées

Nous nous réjouissons de certaines des intentions affichées qui proposent de limiter le développement démographique, de protéger les patrimoines paysager et bâti, de rendre attractif et convivial le « centre » dans le cadre d'un vaste projet culturel, de maîtriser la constructibilité, de dynamiser le développement économique, de lutter contre le projet d'autoroute C6 et les trafics routiers de transit, et de développer les cheminements cyclables et piétonniers. Ces intentions rejoignent les objectifs de nos associations.

Nous pensons par ailleurs que le PADD devrait également prendre en considération les nuisances phoniques de la Francilienne et de la RN 20 dont se plaignent beaucoup de longpontains et afficher la volonté d'aménagements de protection.

4. Nombre des propositions faites ne sont pas cohérentes avec ces intentions

Si nous approuvons beaucoup de propositions du PADD, certaines d'entre elles, et non des moindres, apparaissent incohérentes avec les intentions ci-dessus énoncées, en particulier :

a. la volonté d'étendre l'urbanisation du centre ville dans sa partie la plus sensible

Longpont-sur-Orge dispose de deux atouts essentiels : les espaces naturels ou aménagés de ses vallées et le patrimoine exceptionnel que représente le centre : village clunisien historique enserré de murs, basilique, vues dégagées sur le village etc. Si le PADD prévoit bien la protection des espaces verts, en revanche le projet d'urbanisation du centre ville telle que présenté est pour nous un véritable contresens dans la mesure où il risque de faire perdre à tout jamais au village son caractère historique et pittoresque. Nous y sommes donc opposés, sauf à ce qu'un projet détaillé nous soit présenté et démontre le maintien des caractéristiques du village.

Ceci ne s'oppose pas au développement de commerces autour de la place des Combattants dans le respect des préconisations qui seront établies par la ZPPAUP.

b. l'absence de tout plan pour faciliter le contournement du Centre

La circulation à Longpont-Centre est aujourd'hui difficile aux heures chargées. Le stationnement est quant à lui problématique, sauf dans le parc dont l'accès est devenu acrobatique.

Organiser des manifestations à grande échelle, a fortiori afficher une volonté d'accroissement de l'urbanisation, implique un projet nouveau pour l'accès et le stationnement, y compris pour des autocars de tourisme.

Nous estimons qu'il est grand temps de repenser l'ensemble de la circulation et du stationnement en s'appuyant sur une étude de contournement du centre-ville, en prévoyant à cette occasion l'aménagement d'un ou plusieurs parkings de grande capacité, en réaménageant les trois rues qui convergent vers la place et naturellement en donnant à la place des Combattants une vocation essentiellement piétonnière. Ceci permettrait de plus à ces rues de contribuer au pittoresque du village et faciliterait l'attractivité du centre et l'accès aux commerces.

c. la création d'une nouvelle route pour raccorder la Francilienne à la RD 46.

Votre projet prévoit un raccordement routier entre la Francilienne et la RD 46. Sachant qu'il est prévu de transformer à terme la RN 20 en voie rapide d'Arpajon à la Francilienne et en un boulevard urbain entre la Francilienne et le raccordement à l'A10, une telle route serait une catastrophe car elle reporterait sur la commune une partie de l'actuel trafic de la RN 20. Elle constituerait de fait une « mini-C6 ».

Un tel projet est donc pour nous inacceptable. L'étude d'un projet de circulation nouvelle à cet endroit ne devrait se faire qu'à une échelle régionale, dans le cadre des conclusions de l'étude d'orientations pour le devenir du territoire traversé par la RN 20 (91) et à partir d'objectifs clairement exprimés et cohérents avec l'expression des besoins des communes impliquées (Leuville, Linas, Montlhéry, Longpont, ...).

d. la faisabilité et l'insuffisance des voies cyclables et piétonnes

Nous approuvons la volonté de voies cyclables et piétonnes mais les tracés présentés suivent souvent des rues existantes à deux voies ou traversent des espaces construits. Leur faisabilité nous paraît donc problématique.

Nous souhaitons par ailleurs que le réseau de ces voies soit étendu et que leur continuité soit assurée avec les communes limitrophes.

e. les zones d'activité

L'implantation d'une nouvelle zone d'activité le long de la Francilienne perdue aux confins de 3 communes ne devrait s'étudier qu'en fonction de ses capacités d'infrastructure et des projets environnants. D'une manière plus générale, l'implantation de zones devrait être déterminée à l'échelle de l'intercommunalité compte tenu des transferts de compétence et des règles fiscales qui s'appliquent dans ce cadre. D'éventuels transferts d'activité pourraient être étudiés dans ce périmètre.

Les zones d'activité devraient de plus être séparées des ensemble d'habitations par des espaces verts.

5. Nous souhaitons la mise à l'étude d'un scénario alternatif

Une grande partie de la faisabilité de votre projet repose sur l'aptitude de la Région Ile de France, et plus particulièrement de son Agence des Espaces Verts, à financer et mettre en œuvre les mesures de protection que vous proposez et au principe desquelles nous adhérons. Nous vous avons interrogé en réunion sur l'ampleur des sommes nécessaires, sur les engagements concrets de l'Agence des Espaces Verts et sur les procédures envisagées dans les zones « mitées », mais vous n'avez pu nous répondre autrement qu'en indiquant que vous visiez des résultats à très long terme.

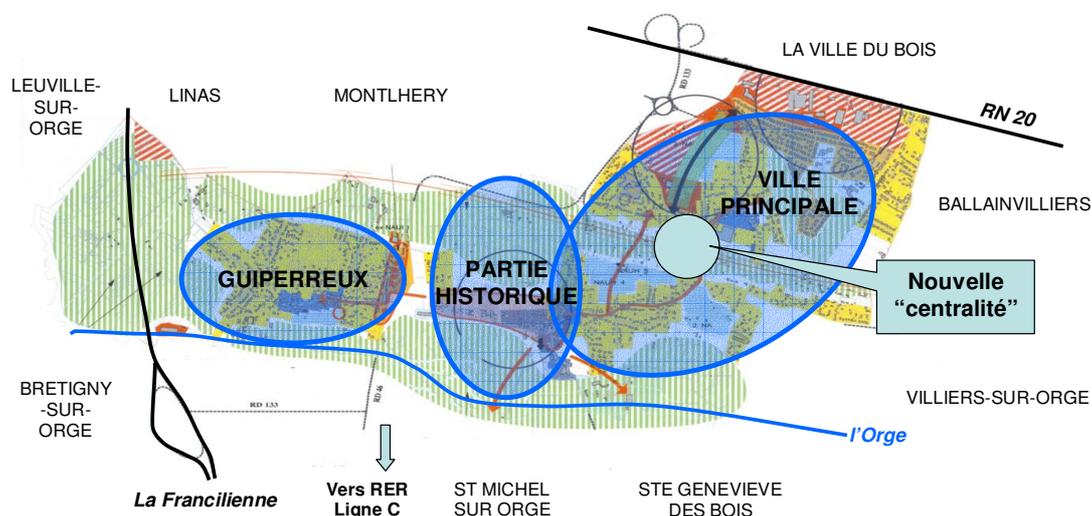
Faute d'éléments concrets, nous doutons donc du réalisme du projet de « coulée verte » nord-sud sur l'emprise C6 au nord de la rue de Paris et aussi pour certaines parties au sud de la commune compte tenu des occupations existantes.

Sauf à ce que l'Agence des Espaces Verts apporte les assurances nécessaires sur le réalisme de ce projet, il nous paraît opportun de rapprocher ces doutes avec :

- l'objectif d'assainir l'espace situé à l'ouest du chemin de la Croix Rouge Fer au nord de la rue de Paris (lieu dit « Les Gaudrons »),
- la difficulté pour la commune de gérer un territoire éclaté en 3 hameaux,
- la nécessité d'un contournement du centre-ville
- l'impératif de protéger la partie historique de la commune,
- l'importance d'une bonne centralité des nouveaux équipements communaux prévus.

Un tel rapprochement nous conduit à une possible **stratégie alternative de développement** de la commune dont les grands axes seraient les suivants :

- constructibilité de l'espace situé à l'ouest du chemin de la Croix Rouge Fer au nord de la rue de Paris, avec implantation d'équipements communaux ;
- considération d'un pôle unique Longpont-Centre / La Butte du Moulin à Vent / Le Mesnil pour permettre de créer une centralité des équipements collectifs et d'aménagements commerciaux de proximité au centre de gravité de ce pôle ;
- prise en compte du projet de contournement de Longpont-Centre .



Faute d'approfondissement, nous ne prétendons pas à ce stade que cette stratégie alternative ne présente que des avantages. Nous pensons en revanche qu'elle dispose de suffisamment d'atouts pour devoir être mise à l'étude.

Nos associations espèrent par ce courrier contribuer à la concertation que vous avez engagée et vous permettre en particulier d'amender certaines propositions qui nous paraissent particulièrement préjudiciables à l'avenir de notre commune.

Nous souhaitons que la concertation puisse se poursuivre sous la forme de groupes de travail entre vos équipes et nos associations sur tous les sujets que nous avons abordés dans cette lettre.

Restant à votre disposition pour toutes ces réflexions, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre considération distinguée.

**AMIS DU SITE DU VIEUX
LONGPONT**



C. Julien

ASCAVIE



G. Bertrand

L'ŒIL A L'ECOUTE



D. Mokrycki

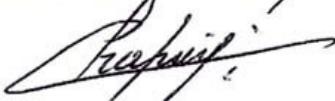
VIVRE AUX ECHASSONS



P. Bardy

**COMITE DE DEFENSE POUR LA
SUPPRESSION DU PROJET C6**

En accord avec les chapitres 3 et 4 C



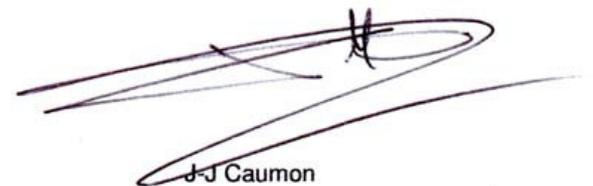
A. Chapuis

**SOCIETE HISTORIQUE DE
LONGPONT**



G. Letessier

**ASSOCIATION LONGPONT
ENVIRONNEMENT**



J-J Caumon

Copies :

- Mmes et MM. les Conseillers municipaux de Longpont-sur-Orge
- M. le Maire de MONTLHERY (Communauté de communes « Cœur du Hurepoix »)
- M. le Maire de NOZAY (Communauté de communes « Cœur du Hurepoix »)
- M. le Maire de VILLEJUST (Communauté de communes « Cœur du Hurepoix »)
- M. le Maire de BALLAINVILLIERS
- M. le Maire de BRETIGNY-SUR-ORGE
- M. le Maire de LA VILLE DU BOIS
- M. le Maire de LEUVILLE-SUR-ORGE
- M. le Maire de LINAS
- M. le Maire de SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
- M. le Maire de SAINT MICHEL SUR ORGE
- M. le Maire de VILLIERS-SUR-ORGE
- M. Pierre CHAMPION, Président de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge
- M. François PELLETANT, Conseiller général du canton de Montlhéry
- M. Gérard FUNES, Vice-Président du Conseil Général (équipements publics et voirie départementale)
- M. Etienne CHAUFOUR, Vice-Président du Conseil Général (transports)
- Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Députée de l'Essonne et Conseillère Régionale
- M. Pierre CLAVEL, Agence des Espaces Verts de la Région d'Ile de France
- M. Jean-Loup ENGLANDER, Président du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval
- M. Philippe LECOY, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE)
- M. le Préfet de l'Essonne
- M. Christian SPEISSMANN, Direction Régionale de l'Environnement
- M. Philippe CIEREN, Directeur Départemental de l'Architecture et du Patrimoine